

PROCÈS-VERBAL : ASSEMBLÉE DES PÂTURAGES DU 8 MAI 2019

À 20h00 à la salle des séances du complexe scolaire de Montfaucon

Présences :

Ayant le droit de vote : André Gête, Philippe Huelin, François Noirat, Cindy Noirjean, Philippe Farine, Jean-François Maillard, Georges Brahier, Benoît Frésard, Jean-Philippe Frésard, Patrick Frésard, Cristian Tanner, Jean-Paul Veya, Ali Rebetez, Gisèle Gigon, Claude Beuret, Ronny Villiger, Katia Belser

Autres : Martin Marchand et Séverine Haldimann
Président de l'assemblée : Jean-François Maillard

Convocation

Une convocation avec l'ordre du jour a été adressée personnellement à tous les ayants droit dans un courrier du 17 avril 2019. L'ordre du jour a également été publié dans le Journal Officiel du 24 avril 2019.

Le lieu de l'assemblée n'était pas correct dans la convocation (salles communales au lieu des salles du complexe scolaire). Le président demande si quelqu'un souhaite faire une contestation vu le changement de lieu. Aucune contestation n'est émise.

M. Philippe Farine prend la parole et demande à ce que le lieu de convocation soit mentionné avec plus de précision dans la convocation. La secrétaire Séverine Haldimann en prend bonne note.

Ordre du jour

Le président de l'assemblée donne lecture de l'ordre du jour :

1. Nomination des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des AD du 22 novembre 2018
3. Comptes 2018
4. Divers et imprévus

1. Nomination des scrutateurs

Sont nommés : Christian Tanner et Jean-Philippe Frésard

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des AD du 22 novembre 2018

Le procès-verbal n'est pas lu lors de l'assemblée mais pouvait être consulté sur le site internet de la commune de Montfaucon ou envoyé par le secrétariat. Il n'y a pas de remarque et celui-ci est accepté à l'unanimité.

3. Comptes 2018

Lecture des comptes par le président de la commission, Ali Rebetez.

Philippe Farine prend la parole et souhaite savoir pourquoi dans le décompte d'eau, énergie et combustible, il y a un écart de plus de 2000 francs par rapport au budget. Les membres de la commission expliquent que cela est dû à une consommation d'eau importante en raison de fuites d'eau. Le fontainier Claude Beuret demande que les robinets d'arrivée d'eau soient fermés dès qu'un exploitant remarque une fuite. Il est impératif d'en informer le fontainier.

Concernant les dédommagements, Philippe Farine souhaite connaître précisément ce qui englobe ces frais. Ali Rebetez lui indique qu'il s'agit du véhicule du Fontainier Claude Beuret, ainsi que les frais de secrétariat (commission et communal).

Jean-François Maillard souhaite connaître le détail des frais divers : Ali Rebetez lui répond qu'il s'agit de frais liés aux amendes BDTA, au nouveau plan d'épandage, au cours BDTA dispensé par la Fondation rurale interjurassienne.

Personnes ne conteste les comptes 2018. Ceux-ci sont acceptés à l'unanimité.

4. Divers et imprévus

Le président de la commission rappelle les deux points suivants à l'assemblée :

- Tous les mouvements d'animaux sur les pâturages communaux doivent impérativement être transmis à Katia Belser.
- Les veaux de l'année de vaches mères doivent être inscrits en pendulaire. Ne pas oublier de transmettre un document d'accompagnement pour les veaux de moins d'une année.

Katia Belser prend la parole au nom de la commune. Celle-ci remercie le travail effectué pour la réfection de la clôture de la Reka, et souligne l'engagement de Gabriel Rais, Bertrand Maître, Benoît Frésard et Ali Rebetez.

André Gête s'étonne d'apprendre que les frais liés à la réfection des clôtures du tronçon mentionné ci-dessus sont payés par les pâturages. Selon lui, c'est la commune qui devrait prendre en charge ces frais, ceci étant indiqué dans le règlement du libre parcours. La réponse à cette remarque reste en suspens. Katia Belser va s'en informer et redonner des nouvelles à la prochaine assemblée.

Ali Rebetez informe que le fontainier arrive à la retraite l'année prochaine, son assistant étant Denis Chevillat, à la retraite dans 3 ans. La commission souhaite anticiper le départ de Claude Beuret et va aller à la recherche d'un remplaçant. Personne n'est d'intéressé dans l'assemblée.

Il rappelle également que le sel et les sceaux ainsi que les produits phytosanitaires sont chez Ronny Villiger. Une liste des quantités par exploitant se trouve sur place.

La commission a fixé le lâché des bêtes sur le pâturage dès le 15 mai 2019. La secrétaire va faire un courrier aux exploitants afin que tous en soient informés.

Katia Belser informe qu'un courrier du garde forestier nous est parvenu : Il prévoit de ne pas couper les arbres bostrychés secs cette année en raison du mauvais marché du bois bostrychés. De plus, la desserte du Pré-Petitjean va probablement être fermée cette année.

André Gête informe que la paroi côté ouest de la loge de Péchillard est pourri. Il n'y a pas d'urgence, mais il ne faudrait pas trop tarder. Il souhaite qu'une ouverture/fenêtre soit faite dans la paroi.

La commission prie les exploitants d'être à jour avec les notifications BDTA : Dès que la saison d'estivage est terminée, les notifications doivent être en ordre. Il est également impératif de respecter les dates annoncées, afin d'éviter toutes erreurs.

La parole n'est plus demandée et le président lève l'assemblée à 20 :45

Montfaucon, le 15 mai 2019



Jean-François Maillard
Président



Séverine Haldimann
Secrétaire